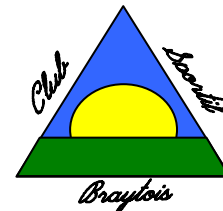


le CSB Club omnisport adhérents et futurs adhérents SAISON 2018- 2019



Le Club Sportif Braytois vous propose de pratiquer, au sein de ses sections, les activités sportives suivantes: le badminton, le basket-ball, le cyclotourisme, la danse (hip-hop et cette saison le Modern' Jazz), le football, la gymnastique artistique, le fitness, la marche- randonnée, le Tennis et le Yoga.

POUR L'INSCRIPTION à la seule OU à chacune des sections fréquentées

Vous avez à remplir soigneusement et signer une fiche d'adhésion au CLUB SPORTIF BRAYTOIS. Vous devez en outre vous munir :

- d'une photographie d'identité (*sauf pour l'inscription au Tennis et au Badminton*),
- d'un certificat médical à fournir ou à compléter selon les modalités de chaque section,
- **pour les mineurs** : la fiche « autorisations parentales » complétée recto-verso,
- du règlement de la cotisation* et du droit d'entrée (pour les personnes n'ayant jamais été membres du Club Sportif Braytois auparavant).

LA COTISATION

section	MOINS DE 18 ANS	18 ANS ET PLUS	DIRIGEANTS non pratiquants
BADMINTON	20€ (<i>sous conditions</i>)	100€	30€
BASKET BALL	115€	Compétition : 140€ Loisir : 100€	30€
CYCLOTOURISME	x	80€	x
DANSE	200€	200€	30€
FOOTBALL	110€	135€	30€
GYMNASTIQUE	155€	165€	30€
MARCHE RANDONNEE	X	50€	X
TENNIS	120€ :(licence + cours+ abonnement terrain)	200€ : licence +cours+abt terrain 140€ : licence +cours+compétition 120€ : licence + abt terrain	30€
YOGA	X	240€ (séances d'1h30)	x

Le troisième enfant (le cadet) d'une même famille ne paie pas de cotisation si aucun de ses frères et sœurs licenciés au CSB n'est salarié.

Le versement du montant de la cotisation au Club Sportif Braytois se fera à la première inscription dans une des sections du Club. Pour une inscription à une autre section, vous devrez remplir de nouveau une fiche d'inscription et verser le complément de la cotisation si cette nouvelle section a un montant plus élevé.

***Article 3 des statuts :** « Pour un membre pratiquant plusieurs sports, la cotisation est la plus élevée parmi les sections fréquentées ».

Le règlement de la cotisation peut se faire en 1, 2 ou 3 versements consécutifs à partir de la date d'inscription. Les chèques, libellés à l'ordre du Club Sportif Braytois, seront remis le jour de l'inscription à la section. Ils seront tirés le 12 du mois. Merci de bien vouloir veiller à effectuer une répartition des montants sans centimes. Exemple 110 € → 3 chèques : 37€ (pour oct.)/37€(nov.)/36€ (déc.)

Le règlement de plusieurs adhésions à une même section peut être effectué en un seul chèque.

LE DROIT D'ENTREE

Si vous adhérez au Club Sportif Braytois pour la première fois, vous devez régler en plus de votre cotisation, un droit d'entrée, montant pouvant être porté sur le même chèque que celui du règlement de la cotisation.

Très bonne rentrée sportive à tous, le bureau du Club Sportif Braytois.